

Point d'apport volontaire enterré

Points d'Apport Volontaire Enterrés alias PAVE : comment ça marche ?

Le bailleur Pays de Meaux-Habitat s'est associé à notre Direction de la collecte des déchets ménagers afin de réfléchir à la mise en place d'un mode de collecte optimal permettant de faciliter le tri de vos déchets et de préserver au mieux notre environnement. La solution des points d'apport volontaires enterrés (PAVE) a été retenue. Ces PAVE sont donc être progressivement déployés par Pays de Meaux sur son patrimoine et au plus proche de vos lieux d'habitation depuis le mois d'octobre 2023.

Les points d'apport volontaires enterrés (PAVE) sont des infrastructures de collecte des déchets qui offrent de nombreux avantages par rapport aux méthodes traditionnelles de collecte des ordures ménagères. Découvrez comment les utiliser et leurs avantages !



Utilisation d'un PAVE par étapes :

Tri des Déchets : Les PAVE sont équipés de compartiments pour le tri sélectif, permettant aux utilisateurs de séparer les différents types de déchets, tels que le verre, le papier, le plastique, et les biodéchets.

Dépôt des Déchets : Les conteneurs sont enterrés dans le sol, équipés de bouches d'accès. Les utilisateurs y déposent leurs déchets.

Utilisation Simple : Les utilisateurs n'ont qu'à ouvrir la bouche d'accès, déposer leurs déchets dans le compartiment approprié, et refermer !

Quels avantages ?

Propreté et Esthétique : Les PAVE sont enterrés sous le niveau de la rue, ce qui les rend invisibles lorsque les bouches d'accès sont fermées. Cela améliore l'esthétique des quartiers et réduit les problèmes de déchets qui traînent dans les rues à cause de poubelles renversées ou du vent.

Réduction des Incivilités : Les PAVE contribuent à réduire les actes d'incivilité tels que le dépôt sauvage de déchets à proximité des conteneurs. Leur grande contenance leur permet de ne pas déborder entre chaque collecte.

Optimisation de la Collecte : Les PAVE sont équipés de capteurs qui signalent quand ils sont pleins. Cela permet aux services de collecte de déchets de planifier leurs tournées de manière plus efficace, réduisant ainsi les coûts de collecte.

Amélioration de l'Accessibilité : Les PAVE sont conçus pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite, améliorant ainsi l'accessibilité des services de collecte des déchets.

Économie d'Espace : Les PAVE prennent moins de place que les conteneurs traditionnels, ce qui libère de l'espace public pour d'autres utilisations.

Encouragement au Tri Sélectif : Les PAVE offrent des compartiments distincts pour le tri sélectif, ce qui encourage les citoyens à participer au recyclage.

La réussite de ce projet réside dans notre engagement collectif. Unissons nos efforts pour une transition réussie dans la gestion de nos déchets, rendant nos espaces de vie plus beaux et plus propres.

Comme tout changement dans votre quotidien, cette nouveauté peut susciter des inquiétudes ou des interrogations légitimes. La Direction de la Collecte des Déchets se tient évidemment à votre disposition pour y répondre : par téléphone au 01 60 01 29 77 ou par e-mail à collecte.dechets@meaux.fr .



BORNE ORDURES MENAGÈRES

- Mettez vos déchets en sacs bien fermés
- Utilisez des sacs de 50 L maximum
- Appuyez sur la pédale pour ouvrir la borne

BORNE EMBALLAGES

- Mettez vos déchets en vrac, sans sac séparés les uns des autres et bien vidés
- Pliez ou découpez les cartons ou emmenez-les en déchèterie

BORNE VERRE

- Mettez vos verres d'emballage en vrac, sans sac et bien vidés

- Ne rien déposez au pied des bornes
- Emmenez vos encombrants en déchèterie ou mettez-les dans la benne mensuelle prévue à cet effet



POUR TROUVER VOTRE POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRE, INDIQUEZ VOTRE ADRESSE :



Le dispositif de déploiement a été subventionné par la région et CITEO



MAIRIE DE MEAUX
2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux